

Le Courrier de Tychique

Correspondance à adresser à
M. Jean Marc Chabanon
168, Route du Grobon – 01400 – Châtillon-sur-Chalaronne

N° 340

« Le plus grand dérèglement de l'esprit c'est de voir les choses, telles qu'on voudrait qu'elles soient, et non pas telles qu'elles sont en réalité. »

Bossuet « Traité de l'amour de Dieu et de soi-même »

Dimanche 8 août 2010
XI^{ème} Dimanche après la Pentecôte

Epilogue judiciaire.-

Le Tribunal de Grande Instance de Bourg en Bresse a rendu le 20 juillet 2010 son Ordonnance de Référé à la suite de ma mise en accusation – conjointement avec l'AFCBD (« Association Familiale et Culturelle Bresse Dombes ») – par la FSSP X et la « SCI La Sainte Croix ». En voici l'essentiel (je respecte scrupuleusement les majuscules de l'ordonnance et la ponctuation) :

« Nous (...) Statuant en Référé publiquement, contradictoirement et en premier ressort,

DECLARONS Monsieur Max BARRET à titre personnel hors de cause et condamnons solidairement la sci « LA SAINTE CROIX » et l'association cultuelle « FRATERNITE SACERDOTALE SAINT PIE X » à lui payer une indemnité de 1.000 euros sur le fondement de l'article 700 du Code de Procédure Civile ;

CONSTATONS que l'occupation par l'Association « Familiale et Culturelle de la Bresse et des Dombes » de la partie des locaux consacrés au culte, chapelle, local paroissial et logement du prêtre constitue la contrepartie légitime du financement qu'elle a consacré à l'acquisition et à son entretien depuis 22 ans ;

REJETONS la demande d'expulsion formée par la sci « LA SAINTE CROIX » et l'association cultuelle « FRATERNITE SACERDOTALE SAINT PIE X » ;

CONDAMNONS solidairement la sci « LA SAINTE CROIX » et l'association cultuelle « FRATERNITE SACERDOTALE SAINT PIE X » à payer à l'Association « Familiale et Culturelle de la Bresse et des Dombes » une indemnité de 1.500 euros sur le fondement de l'article 700 du Code de Procédure Civile.

RENVOYONS les parties à se pourvoir ainsi qu'elles l'entendront pour le surplus de leurs demandes ;

Laissons aux requérants (c'est-à-dire la SCI et la FSSP X) la charge des dépens du présent référé. »

Quelques réflexions personnelles au sujet de cette procédure.

J'ai reçu beaucoup de soutiens dans cette triste procédure : des messes ont été dites, des rosaires récités, des cierges allumés. Je dois un grand merci à ces fidèles. J'ai donc aussi reçu, dès que cette ordonnance a été connue, des manifestations de reconnaissance et de joie... Et j'ai dû mettre un bémol à ces dernières. Plusieurs amis en ont été surpris... Je m'explique.

Si nous sommes évidemment très heureux d'être maintenus dans un site que nous avons entièrement financé et entretenu, qui a été fréquenté de nombreuses fois par Mgr Lefebvre, quelques fois par nos quatre évêques et par de nombreux prêtres d'obédiences diverses, je ne me sens pas le droit personnellement, de m'en réjouir ! Je ne me sens pas le droit d'éprouver quelque joie que ce soit devant le spectacle qui a été donné au monde par cette lamentable guerre intestine... Lamentable en effet !... Et terriblement triste ! Dieu m'est témoin que je ne l'ai pas voulue. Je n'ai fait que défendre une œuvre qui m'est particulièrement chère, et repousser les attaques que rien ne justifiait. Triste parce que, à cause de cette initiative, on sentait poindre, des deux côtés, des sentiments qui ne devaient rien à la Charité ! J'ose dire, et j'ai de bonnes raisons pour cela, que l'on subodorait la haine !... Entre combattants censés mener le même combat !... Lamentable... et terriblement triste, oui !

La haine sous-jacente.-

Quelques amis, qui avaient pu se libérer, m'ont accompagné au Tribunal, tant à l'audience du 8 juin – qui avait dû être reportée in extremis en raison de l'impréparation du dossier de la partie demanderesse – qu'à celle du 29 juin, au cours de laquelle les avocats ont plaidé.

Ils me sont donc des témoins précieux et je les en remercie profondément.

Qu'en dire si ce n'est que la vérité s'en est dégagée ! Il ne faut pas oublier, en effet, que l'objectif recherché et avoué par la SCI « *La Sainte Croix* » et la FSSP X, était d'obtenir l'expulsion de l'AFCBD de ses locaux. Or, ce n'est pas le procès de l'AFCBD qui a été fait à l'audience, c'est celui... de « *Monsieur Barret* » !... Aussi, n'ayant rien trouvé qui puisse être reproché à l'AFCBD, dont la gestion rigoureuse a été citée en exemple par notre brillant avocat, Maître Eric DEZ, celle-ci ne pouvait pas être condamnée ! Par contre, du « *Monsieur Barret* », la Présidente du Tribunal en a eu beaucoup à se mettre sous les dents !... On n'a parlé que de lui !... Et en quels termes charitables !...

On l'a accusé de mille maux m'a-t'on dit !... Oui : « *m'a-t'on dit* » car dès les premières agressions verbales fulminées par Maître Anny-Claude ROISSARD, avocate de la Fraternité, je n'ai plus entendu les autres !... Je sais seulement qu'elle s'employa à vouer mon nom au déshonneur ! C'est à ce moment-là que résonna dans ma tête ce chant de guerre des Chouans, ces valeureux « *soldats* » du Christ-Roi, auxquels on lançait en 1793 : « *Vos corps seront jetés à l'onde, vos noms voués au déshonneur !* » lesquels répondirent : « *Nous n'avons qu'un honneur au monde c'est l'honneur de Notre Seigneur !* ». Dés lors la fameuse méditation sur « *L'Appel du Christ-Roi* » (Exercices Spirituels de St Ignace – n° 98) me revint à l'esprit, et je pus « *supporter les injures et les opprobres* » sans trop de difficulté ! J'en rends grâce à Dieu !

Maître Roissard ne me connaissait pas.... Je ne la connaissais pas non plus... C'est donc qu'elle ne put que répéter ce qui lui avait été dit sur ma misérable personne. On sait donc désormais ce que l'on pense de « *Monsieur Barret* » à Suresnes !... En fut-elle gênée ? Je ne le sais. Toujours est-il qu'après l'audience, elle me rejoignit dans les couloirs du Palais de Justice pour me dire qu'elle m'avait vu à Saint Nicolas du Chardonnet... Pas étonnant ! J'y ai accompagné quelquefois Mgr Lefebvre lui répondis-je ! Et j'ai aussi animé musicalement deux kermesses de Saint-Nic (2002 et 2003) !... Certains s'en souviennent sans doute ! A cette époque j'étais encore fréquentable ! Il est vrai que je venais (aussi) de réactiver le pèlerinage de Lourdes !...

Encore et de plus en plus : l'Islamisation de la France !

« *Les boucheries traditionnelles ferment une à une à Roubaix. Par traditionnelle, entendre, non hallal. Une tenait encore : la boucherie Delcourt, rue de Lannoy, à Roubaix. Ça faisait trente ans qu'elle était ouverte. Sa clientèle était composée d'habités... souvent âgés* » (<http://flandre.novopress.info/6064/roubaix>) Il n'y a donc plus que des boucheries « *hallal* » à Roubaix ! Martine et Jean-Luc Delcourt ont déclaré dans « *Nord Eclair* » qu'ils n'en pouvaient plus. « *Ces cinq dernières années ont été un enfer* ». Agressions répétées et de toutes natures ! Ils ont donc fermé boutique, vendu leur immeuble et sont partis vivre à une dizaine de kilomètres de Roubaix ...« *au calme* » ! ... En attendant la reconstitution d'une situation semblable, là où ils se sont réfugiés !

Par ailleurs, ce qui ne fait que se murmurer, pour l'instant, concernant la brillante performance des « *Bleus* » en Afrique du Sud, est quelque peu différent de la réalité. Il y aurait bien eu des clans dans l'équipe et notamment celui composé par Abidal, Gallas, Anelka, Evra, Henry et Ribéry... tous musulmans d'origine ou convertis. Ceux-ci auraient agi en tant que musulmans, allant, par exemple, jusqu'à exiger des repas hallal et à chasser de la douche les « *infidèles* » pour pouvoir faire leurs prières...

On le constate ainsi : l'immémorial expansionnisme musulman qui se pratiquait par les armes, s'effectue désormais sans violence apparente. Mais il se poursuit inexorablement. Nous avons fêté, ce dernier vendredi (6 août) la Transfiguration de Notre-Seigneur. Or, cette fête a d'abord été célébrée dans les églises d'Orient et d'Occident pour commémorer la victoire qui, en 1456, arrêta près de Belgrade le flot envahissant de l'Islam !... En 1456 !... La nouvelle n'arriva à Rome que le 6 août et c'est le pape Calixte III qui, en 1457, étendit cette fête à l'Eglise entière ! St Pierre Nolasque (fête le 28 janvier) se voua corps et âme à la libération et au salut des chrétiens prisonniers des musulmans. Par un vœu spécial, ses religieux devaient s'engager à se constituer eux-mêmes prisonniers pour obtenir la liberté de leurs frères ! Nous étions... en 1256 (quatre cents ans plus tôt très exactement) ! L'Espagne fut envahie par les musulmans en 711, et n'en fut délivrée que près de 800 plus tard (1492) grâce à Isabelle la Catholique... que l'Eglise ne veut pas canoniser ! La bataille de Vienne du 12 septembre 1683 se termina par la victoire des forces chrétiennes sur... les musulmans ! Encore et toujours eux ! La fête du Saint Nom de Marie fut d'ailleurs instituée grâce à cette victoire obtenue par les prières adressées à la Vierge par les soldats chrétiens ! Rappelons qu'à l'issue de cette bataille un privilège fut accordé aux boulangers : celui de confectionner une pâtisserie ayant la forme de l'emblème musulman : **le croissant**. Ainsi ce « *croissant* » – viennoiserie – symbolise la victoire des chrétiens sur les musulmans ! Raison pour laquelle, sans aucun doute, nos « *croissants* » actuels n'ont plus la forme du « *croissant* » ! L'Islam est passé par là aussi !